https://www.ville-sevran.fr/services-loisirs/enfance/accueils-periscolaires/restauration-scolaire

Restauration scolaire

Chaque midi, les enfants des écoles maternelles et élémentaires bénéficient d'un repas et d'un temps d'activités et/ou de repos. Le repas est servi à table pour les maternels et en self pour les élémentaires.

- L'équipe d'encadrants est constituée de professionnels connus des enfants ce qui est rassurant et favorise la continuité entre le temps de classe et les temps de détente.

La Ville a investi fortement sur la qualité des repas servis.

- Le repas comporte un plat principal avec deux propositions dont une systématiquement sans viande.
- Du poisson frais est servi deux fois par mois.
- Toutes les viandes servies sont d'origine française et labellisées.
- Le pain, servi à tous les repas, est bio et confectionné par un artisan boulanger sevranais.
- 50 % des repas sont bio et des produits frais et locaux sont régulièrement au menu.

Collèges et lycées
Les collèges et le lycée de Sevran ont choisi le système du self, mieux adapté au rythme scolaire des élèves.Le paiement s'effectue chaque trimestre. Les familles peuvent bénéficier si besoin du fonds social de cantine. Se renseigner auprès des directions d'établissements.

Maternelle : 1 encadrant pour 10 enfants
Elémentaire : 1 encadrant pour 20 enfants

Tarifs
Consulter le simulateur de tarifs

Réservations
Les réservations à l'accueil du midi (cantine) sont obligatoires et se font en ligne sur l'espace Vos démarches ou directement auprès du service enseignement/enfance/jeunesse.

À télécharger
menu_de_la_cantine.pdf (.pdf - 313.69 Ko)

Horaires

- 11h30 – 13h30 Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

Tarifs

(Attention : facture selon les réservations)

- Consulter le simulateur de tarifs

Tarif exceptionnel si l'enfant fréquente la restauration scolaire sans réservation : 5,80 euros par jour.

rgba(255,255,255,1)

Élaboration des menus

Une commission, composée de l'élu à l'enseignement, du service enfance/enseignement/restauration scolaire, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des centres de loisirs, étudie tous les deux mois les menus, examinés au préalable par une diététicienne.

Un prestataire extérieur assure la fabrication en liaison froide des repas, distribués chaque jour dans les offices de la ville.

Collèges et lycée

Les collèges et le lycée de Sevran ont choisi le système du self, mieux adapté au rythme scolaire des élèves.

Le paiement s’effectue chaque trimestre.

Les familles peuvent bénéficier si besoin du fonds social de cantine.

Se renseigner auprès des directions d’établissements.

Inscription / Réservation obligatoires

L’inscription et la réservation des jours de cantine auprès du service enfance sont **obligatoires.**

Voir toutes les informations dans l'espace "Vos démarches" :

rgba(255,255,255,1)

Plus de renseignements

Direction enseignement/enfance/jeunesse
1, avenue de Livry
Tél : 01 49 36 51 55
Courriel : demarches-enseignement ville-sevran [dot] fr (subject: %28Contact%20via%20l%27espace%20D%C3%A9marches%29) (demarches-enseignement[at]ville-sevran[dot]fr)

Horaires :

- Mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
- Mercredi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
- Vendredi de 8h30 à 12h
- Samedi de 8h30 à 12h.

Pour les facturations et paiements, le service de la régie centrale situé au centre administratif Paul-Eluard - **26, avenue du Général-Leclerc** est **ouvert :**

- mardi et mercredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h45
- jeudi, vendredi et samedi : de 8h30 à 11h30

rgba(255,255,255,1)